

7 août 2019

Ivanhoe Mines fait des commentaires sur le cours des actions

Seconde prise de participation d'un montant de 612 millions CAD de CITIC Metal (465 millions USD) dans Ivanhoe Mines avec clôture prévue le 16 août 2019

Ivanhoe publiera demain ses résultats financiers du deuxième trimestre et sa revue des activités d'exploration et de développement

VANCOUVER, CANADA - Ivanhoe Mines (TSX: IVN; OTCQX: IVPAF) a annoncé aujourd'hui que la société n'était au courant d'aucune raison propre à la société qui pourrait contribuer à la baisse récente du cours des actions de la société.

La clôture de la seconde prise de participation d'un montant de 612 millions CAD (465 millions USD) de CITIC Metal Africa Investments Limited (CITIC Metal Africa) dans Ivanhoe Mines est prévue le 16 août 2019. La transaction de placement privé au prix de 3,98 CAD par action a maintenant reçu toutes les approbations internes nécessaires, ainsi que les inscriptions et l'enregistrement auprès des organismes réglementaires publics chinois. CITIC Metal Africa est une filiale directe de CITIC Metal Co., Ltd. (CITIC Metal).

Le partenaire de coentreprise d'Ivanhoe dans le projet Kamo-a-Kakula, Zijin Mining Group Co., Ltd., a exercé ses droits anti-dilution existants le 15 mai 2019 au prix de 3,98 CAD par action, ce qui rapportera un produit supplémentaire à Ivanhoe de 67 millions CAD (environ 51 millions USD) à recevoir simultanément avec le placement privé de CITIC Metal Africa.

À la clôture, les fonds supplémentaires de CITIC Metal Africa et de Zijin Mining permettront à Ivanhoe de financer intégralement sa quote-part des coûts en capital nécessaires à la mise en production commerciale de la mine de cuivre Kakula.

Ivanhoe publiera ses résultats financiers et sa revue sur les activités d'exploration et de développement du deuxième trimestre de 2019 le jeudi 8 août 2019, avant l'ouverture des marchés en Amérique du Nord.

À propos d'Ivanhoe Mines

Ivanhoe Mines est une compagnie minière canadienne qui se concentre sur l'avancement de ces trois principaux projets en Afrique australe : le développement de nouvelles mines sur les gisements de cuivre de [Kamo-a-Kakula](#) en République démocratique du Congo (RDC), le gisement de platine-palladium-nickel-cuivre-or de [Platreef](#) en Afrique du Sud, et le vaste

réaménagement et la modernisation de la mine historique de zinc-cuivre-germanium-plomb de **Kipushi**, également en RDC. Ivanhoe explore également de nouveaux gisements de cuivre sur ses permis **Western Foreland** détenus à 100 % en RDC, près du projet Kamo-Kakula.

Contact

Investisseurs : Bill Trenaman +1.604.331.9834

Presse : Kimberly Lim +1.778.996.8510

Mise en garde concernant les informations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué constituent des « déclarations prospectives » ou des « informations prospectives » au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières. Ces déclarations et ces informations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient conduire à des résultats, performances et réalisations de la société, de ses projets ou à des résultats de l'industrie sensiblement différents des résultats, performances et réalisations futurs qu'indiquent ou que laissent entendre ces déclarations prospectives ou ces informations prospectives. Ces déclarations se reconnaissent à l'utilisation de termes tels que « pouvoir », « devoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « prévoir », « croire », « planifier », « anticiper », « estimer », « planifié », « prédire » et d'autres termes similaires, ou encore au fait qu'elles indiquent que certaines mesures pourraient être, seront prises, certains événements pourraient se produire, se produiront ou certains résultats seront obtenus ou pourraient l'être.

Ces déclarations comprennent notamment : (i) toutes les déclarations concernant le calendrier et l'achèvement prévu, le 16 août 2019, du placement privé prévu de 153 821 507 actions ordinaires en faveur de CITIC Metal Africa à un prix de 3,98 CAD par action pour un produit brut revenant à Ivanhoe d'environ 612 millions CAD ; et (ii) des déclarations concernant le calendrier et l'achèvement, le 16 août 2019, de l'émission d'actions anti-dilution à Zijin Mining pour un produit de 67 M CAD.

Les déclarations prospectives et les informations prospectives comportent des risques et incertitudes importants ; elles ne doivent pas être considérées comme des garanties de performance ou de résultats futurs et ne constitueront pas nécessairement des indicateurs fiables de l'obtention ou non de ces résultats. Un certain nombre de facteurs pourraient avoir pour conséquence que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats mentionnés dans les déclarations prospectives, notamment les facteurs mentionnés dans « Facteurs de risque » et ailleurs dans le rapport de gestion de la société, ainsi que l'incapacité à obtenir les autorisations réglementaires en temps utile, la survenance d'événements inconnus ou inattendus conduisant à la non-satisfaction de conditions contractuelles, des changements imprévus apportés aux lois, aux règles ou à la réglementation et à leur application par les autorités compétentes, des manquements des parties à des contrats conclus avec la société à leurs obligations contractuelles, des conflits sociaux ou du travail, des variations dans les prix des matières premières, et l'incapacité des programmes ou des études d'exploration à obtenir les résultats prévus ou des résultats qui justifieraient et supporteraient la poursuite de l'exploration, des études, du développement ou de l'exploitation.

Bien que les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué soient fondées sur des hypothèses que la direction de la société juge raisonnables, la société ne peut pas garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont formulées à la date du présent communiqué de presse et sont, dans leur intégralité, expressément assorties des réserves apportées par la présente mise en garde. Sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables, la société n'est tenue d'aucune obligation d'actualiser ou de réviser les déclarations prospectives figurant dans les présentes afin de tenir compte de circonstances ou d'événements se produisant après la date du présent communiqué.

Les résultats réels de la société pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans les présentes déclarations prospectives en raison des facteurs énoncés à la rubrique « Facteurs de risque » et ailleurs dans le dernier rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et dans sa dernière notice annuelle.